

DEPARTEMENT  
DU  
PUY-DE-DOME

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT  
du  
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en  
exercice : **33**

Nombre de conseillers  
présents : **28**

Procurations : **3**

Nombre de conseillers  
absents : **2**

**OBJET :**

**Mise à jour du tableau  
des emplois suite à  
avancement de grade**

**SEANCE DU MARDI 12 DECEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 12 décembre 2023 à dix-neuf heures ;  
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le  
mercredi 06 décembre 2023 s'est réuni en salle TOURNILHAC de la Mairie,  
sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;  
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David  
DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT,  
Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Michel  
COMBRONDE, Vincent PETITJEAN, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Patricia  
BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Pepa CAENEN, Thierry BARTHELEMY,  
Michelle MAGNOL, Eric BOUCOURT, Bernard DUNIAT, Francis ROUX, Serap  
ALP, Yoann BENTEJAC, Farida LAID, Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et  
Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Didier STURMA à Isabelle FUREGON,  
Monique MORENO à Martine MUNOZ,  
Christophe MANKA à Claude GOUILLON-CHENOT,

Etaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,  
Betul SIMSEK,

Secrétaire de séance :

Sophie DELAIGUE

## MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS SUITE A AVANCEMENT DE GRADE

- **Vu** le Code général de la Fonction Publique ;
- **Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'art. 34 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant et que celui-ci doit mentionner sur quels grades et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter ;
- **Considérant** que l'instruction budgétaire et comptable – M14 – oblige à inscrire au budget l'ensemble des postes à pourvoir ;
- **Considérant** que les crédits nécessaires aux rémunérations et aux charges sociales des postes seront prévus sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2023 ;
- **Considérant** qu'il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs en fonction des différents mouvements et d'adapter les emplois budgétés aux emplois pourvus, afin d'avoir une meilleure lisibilité et cohérence du tableau des effectifs ;
- **Considérant** que le 28 juin 2007, le Conseil Municipal a fixé les ratios d'avancement de grade à 100% pour toutes les catégories ;
- **Considérant** que l'autorité territoriale sélectionne les fonctionnaires dont la valeur professionnelle et les acquis de l'expérience professionnelle justifient l'accès au grade supérieur ;
- **Considérant** que les lignes directrices de gestion approuvées par le Conseil Municipal fixent les orientations générales et critères en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels ;
- **Considérant** que pour l'année 2023, il est proposé la création de 26 postes et simultanément la suppression de 26 postes sur différents grades au sein de la Ville de Thiers ;
- **Considérant** que la création de 26 postes a été validée par le Conseil Municipal du 14 novembre 2023 ;
- **Considérant** que le CST a été consulté sur les 26 suppressions de postes en découlant le 22 novembre 2023 ;

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur la suppression des emplois effective au 1er décembre 2023 comme suit :

- Sept emplois d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet
- Deux emplois d'adjoint administratif à temps complet
- Un emploi de Rédacteur principal de 2ème classe à temps complet
- Deux emplois d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet
- Un emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet (80%)
- Quatre emplois d'adjoint technique à temps complet
- Trois emplois d'agent de maîtrise à temps complet
- Deux emplois d'adjoint d'animation à temps complet
- Un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à temps complet
- Un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à temps non complet
- Un emploi d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques à temps complet
- Un emploi d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2ème classe à temps complet

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A LA MAJORITE AVEC 25 VOIX POUR ET 6 ABSTENTIONS (Eric BOUCOURT, Bernard DUNIAT, Francis ROUX, Serap ALP, Yoann BENTEJAC, Farida LAID):

- **Approuve** les changements du tableau des emplois tels que définis ci-dessus ;
- **Autorise** le Maire de signer tout document se rapportant à la présente décision.

La secrétaire de séance



Sophie DELAIGUE

le Maire,



Stéphane RODIER

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le 19/12/2023



ID : 063-216304303-20231212-231212\_39-DE